



MÉDAILLE ALBERT E. BERRY

DIVISION DE L'ENVIRONNEMENT

Cadres de référence

(dernière révision 1987)

Introduction

- Ce prix, connu comme étant la médaille Albert E. Berry, sera remis à un membre de la SCGC qui, d'après le comité de sélection, a fourni une contribution exceptionnelle dans le domaine du génie de l'environnement au Canada. Cette contribution exceptionnelle peut soit être du domaine de l'éducation, du génie appliqué, de la recherche et développement et du service public.
- La médaille Albert E. Berry doit être le prix prééminent de la division de l'environnement de la SCGC.
- Il est prévu que ce prix sera remis annuellement. Toutefois, il n'est pas nécessaire de remettre un prix au cours de l'année si, d'après le comité de sélection, aucune candidature valable n'est retenue.
- Le prix consistera en une médaille spécialement conçue et un certificat de la SCGC signé par le président de la SCGC. L'endos de la médaille sera convenablement gravé avec le nom du lauréat ainsi que la date de la remise du prix. Ce dernier sera présenté par le président de la SCGC ou son/sa délégué(e) lors du banquet annuel de remise des prix de la SCGC.
- Le candidat pour le prix sera choisi par le comité des distinctions honorifiques et des fellowships de la SCGC, sur recommandation du comité de sélection. Le comité de sélection du prix Berry sera composé d'un maximum de 4 membres de la SCGC, y compris le président, recommandés par le comité exécutif de la division du génie de l'environnement. Tous les membres du comité de sélection doivent être des anciens lauréats de la médaille Berry. Le comité exécutif et la division du génie en environnement tenteront de faire en sorte qu'au moins un des membres du comité de sélection soit un non universitaire. Le président exercera un mandat de 3 ans.

Procédure de sélection du candidat

- Pour ce prix, tout membre de la SCGC peut proposer un candidat. De plus, le comité de sélection demandera normalement des conseils et des recommandations aux comités régionaux et aux autres comités de la SCGC.
- Les candidats pour ce prix seront invités par une annonce appropriée dans la revue l'Ingénieur civil canadien ou par avis électronique aux membres.

- Les objectifs du génie de l'environnement sont de protéger la santé publique et l'environnement en préservant notre air, notre eau et nos ressources terrestres pour les générations futures. Les candidats doivent avoir une solide expérience dans au moins deux des cinq catégories indiquées ci-dessous et avoir apporté une importante contribution dans au moins une d'elles ;
 - L'eau : approvisionnement, distribution, traitement et gestion des ressources en eau ;
 - Les eaux usées : collecte et traitement des eaux usées sanitaires, pluviales et industrielles ;
 - Déchets solides et dangereux : collecte, traitement et élimination et restauration du site ;
 - La pollution atmosphérique : causes, effets et contrôles
 - La santé environnementale : Par rapport à n'importe quel élément susmentionné.
- Les candidatures doivent comprendre un bref énoncé précisant le mérite des contributions du candidat en lien avec les cadres de référence de ce prix.
- Les résultats du processus de sélection seront traités confidentiellement jusqu'à la remise du prix.